



SECTION SPORTIVE BASKET-BALL LYCEE FRANÇAIS DE LOME

1. Objectifs de la section

La section sportive scolaire Basketball offre aux élèves volontaires du Lycée Français de Lomé, la possibilité de bénéficier, après accord de leurs représentants légaux, d'un entraînement plus soutenu, tout en suivant une scolarité normale (Bulletin officiel n° 18 du 30-4-2020).

La section sportive scolaire Basketball peut :

- contribuer à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs,
- contribuer à la formation des arbitres, officiels,
- susciter une vocation de dirigeant sportif,
- permettre aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportif de haut niveau.

2. Les élèves concernés

Pour la rentrée 2023, la section sportive est ouverte aux élèves du collège (5ème, 4ème, 3ème) et du lycée (2^{nde}, 1ère et Terminale).

3. L'aménagement du temps scolaire

Dans le but de permettre aux jeunes de progresser au mieux et de bénéficier du meilleur en ce qui concerne les contenus d'entraînement, la section sportive basket-ball du LFL disposera de deux plages d'entrainement de 2 heures en plus du temps scolaire, soient 4 heures par semaine par élève.

COLLEGE		LYCEE	
Jours	Heures	Jours	Heures
Mardi	15h00- 17h00	Mardi	17h05 – 19h00
Vendredi	16h00 - 18h00	Jeudi	17h05 – 19h00

4. L'encadrement

L'encadrement est assuré par :

- Le coordonnateur de la section sportive
- Un professeur d'EPS
- Un entraineur diplômé désigné par la FNB-TOGO

5. Entraînements

La mise en place d'une planification annuelle comprenant les entraînements, les compétitions, les stages et les périodes de repos.

6. Recrutement et sélection des élèves

- La date limite de dépôt des dossiers de candidature des élèves scolarisés au LFL est fixée au lundi 10 avril 2023 à 17h00. Des tests de sélection auront lieu sur le plateau les mercredis 12 avril 2023 pour le collège et 20 avril 2022 pour le lycée de 15h30 à 17h30.
- Pour les **nouveaux élèves**, la date limite du dépôt des dossiers est fixée au **lundi 22 juin 2023**. Leurs tests auront lieu le **mercredi 24 juin 2023 de 15h00 à 17h00**.
- La détection comporte des tests physiques, des matchs et un entretien.
- Les élèves, aptes a priori à la pratique physique et sportive dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive, n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour suivre cet enseignement.
- L'inscription à l'AS est vivement encouragée.
- Les élèves de la section participent aux compétitions excellence pour l'UNSS, de la FNB-TOGO ou autres associations sportives.

7. Compétences à acquérir

Les élèves de la section basket doivent être capable de :

- s'inscrire dans un niveau de pratique plus élevé et exigeant ;
- prendre part à des rencontres ou à les organiser ;
- prendre part à l'activité dans le respect des règles, de l'arbitre, des adversaires et des partenaires ;
- connaitre le règlement de basketball;
- avoir les aptitudes à arbitrer.

8. Suivi des élèves

• Au collège, la section sportive participe à l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Une appréciation peut être portée sur le bulletin trimestriel ou le livret scolaire de l'élève. Les acquisitions observées peuvent de même permettre l'obtention d'un diplôme de jeunes officiels UNSS ou d'un diplôme fédéral

• Au lycée, l'élève peut faire mention de son parcours sportif et, le cas échéant, de son engagement associatif dans le cadre de la procédure PARCOURSUP.

NB : Comme c'est le cas pour les autres options, aucun élève ne doit abandonner la section sans autorisation parentale et administrative.

9. Conditions financières

La participation financière aux frais généraux est fixée à 72 000 FCFA par trimestre.